

## PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au 1130, route de l'Église, à Québec, arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, à compter de 13 h 15, le 5 décembre 2019.

Sont absents :

- M. le maire Régis Labeaume, Québec, président
- M. le maire Gilles Lehouillier, Lévis, vice-président du conseil
- Mme la conseillère Brigitte Duchesneau, Lévis
- M. le conseiller Guy Dumoulin, Lévis
- M. le conseiller Mario Fortier, Lévis
- M. le conseiller Clément Genest, Lévis
- M. le maire Sylvain Juneau, Saint-Augustin-de-Desmaures
- M. le préfet Claude Lebel, MRC de La Jacques-Cartier
- M. le préfet Pierre Lefrançois, MRC de La Côte-de-Beaupré
- M. le conseiller Sylvain Légaré, Québec
- Mme la conseillère Michelle Morin-Doyle, Québec
- M. le préfet Harold Noël, MRC de L'Île-d'Orléans
- M. le conseiller Rémy Normand, Québec
- Mme la conseillère Marie-Josée Savard, Québec
- Mme la conseillère Suzanne Verreault, Québec
- M. le conseiller Steeve Verret, Québec
- M. le conseiller Patrick Voyer, Québec

Constatant l'absence du quorum et conformément à l'article 16 du Règlement intérieur 2002-2 de la Communauté métropolitaine de Québec sur la régie interne et la procédure d'assemblée, la présente séance ordinaire du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec est reportée au 19 décembre 2019 à 13 h.

La secrétaire corporative,



Marie-Josée Couture, avocate